

2023/15/12/15

COMMUNE  
DE  
GOURINEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Date de convocation :  
05/12/2023Convocation affichée le :  
08/12/2023Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Procuration (s) : 5Reçu en Préfecture de  
VANNES le 29/12/2023.....  
Certifié exécutoire le 29/12/2023  
Publié ou notifié le 29/12/2023  
A GOURIN, le...29/12/2023Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

Handwritten signature of the Mayor, Hervé LE FLOC'H.

MIS EN LIGNE LE

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

**15- MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2024.

**BUDGET PRINCIPAL 2024**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts 2023	1/4 des crédits à ouvrir en 2024
20	Immobilisations incorporelles	254 388,00 €	63 597,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 221 103,25 €	305 275,81 €
23	Immobilisations en cours	4 310 236,99 €	1 077 559,24 €

**TOTAL GENERAL**

**5 785 728,24 €    1 446 432,05 €**

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts 2023	1/4 des crédits en 2024
20	Immobilisations incorporelles	74 250,00 €	18 562,50 €
21	Immobilisations corporelles	52 812,90 €	13 203,22 €
23	Immobilisations en cours	376 733,40 €	94 183,35 €

**TOTAL GENERAL**

**503 796,30 €    125 949,07 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**AUTORISE** ces modifications budgétaires.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.